— 3 jours de prison à Raymonde Meneuyser, dix-sept ans et demi, fileuse à Roubaix, rue des Longues-Haies, 27; 24 jours de prison à Elise Lefebvre, 25 ans, épucheuse, rue du Tilleul, 293 bis, à Roubaix, et 500 francs d'amende solidairement pour fraude de 2 k. 500 de café vert et de 0 k. 250 de café torréfié, à Leers, à la croisade isolée.

AFFAIRES DIVERSES. — 2 jours de prison à Prosper Journaux, 60 ans, sans profession, qui a mendié à Willems, le 21 juin.

— 25 francs d'amende chacun à Honoré Koopman et à Jules Devierre, 39 ans, journaliers à Wervicq-Sud, pour vol de récoltes au préjudice de M. Henri Delmotte-Castelain, cultivateur, rue de France, à Wervicq-Sud.

— 40 jours de prison à Joseph Despres, 18 ans, journalier à Baisieux, qui a porté des coups à M. Alexandre Selos, 64 ans, rentier, à Baisieux.

— 1 mois de prison avec sursis à Auguste Dewitte, 40 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, qui a porté des coups à sa femme.

— 25 francs d'amende à Camille Vandekerkove, 36 ans, journalier à Roncq, qui a volé un chien ratier au préjudice de M. Tiers, boulanger, à Roncq.

— 16 francs d'amende à M. Camille Messeuw, 20 ans, pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LILLE

Jules Duflot, jeune soldat, classe 1908, recrutement de Valenciennes: insoumission; trois mois de prison. Défenseur, Me Arnoux. — J.-B. de Temmerman, jeune soldat, classe 1907, recrutement de Compiègne: insoumission; trois mois de prison. Défenseur, Me Decroix. — Arthur Viseur, jeune soldat, classe 1906, recrutement de Valenciennes: insoumission; six mois de prison. Défenseur, Me Decroix. — Maurice-Adrien Meuneson, jeune soldat, classe 1907, recrutement de Lille: insoumission; deux mois de prison. Défenseur, Me Arnoux. — Marcel-Léon Leleu, soldat au 1er d'infanterie: vol au préjudice de l'Etat; un an de prison (sursis). Défenseur, Me Arnoux. — Achille-Charles-Auguste Lenoir, cavalier au 21e dragons: vol au préjudice d'un militaire; un an de prison. Défenseur, Me Decdoix. — Jules Clabecq, soldat au 73e d'infanterie: désertion à l'intérieur avec emport d'effets; trois ans de prison. Défenseur, Me Decroix. — Auguste-Benoit Senneville, soldat au 127e d'infanterie: désertion à l'étranger avec emport d'effets; deux ans de prison. Défenseur, Me Dubois. — Albert Fournier, sapeur mineur au 3e génie: abandon de poste étant de faction; deux mois de prison (sursis). Défenseur, Me Decroix. — Emile-Alphonse Deperne, soldat au 145e d'infanterie: outrages envers un supérieur à l'occasion du service; deux ans de prison. Défenseur, Me Santerne. — Emile-Marcel Lemaître, ouvrier d'artillerie à la 5e compagnie: outrages envers un supérieur en dehors du service; huit mois de prison. Défenseur, Me Decroix. — Jérémie Leroy, soldat au 145e d'infanterie: outrages envers un supérieur dans le service et bris de clôture; six mois de prison et 50 francs d'amende. Défenseur, Me Decroix. — Armand-Paul-François-François, tambour au 33e d'infanterie: ivresse manifeste et publique; un mois de prison. Défenseur, Me Decroix. — Désiré Burette, canonnier au 1er bataillon d'artillerie à pied: rébellion aux agents de l'autorité; deux mois de prison (sursis). Défenseur, Me Decroix.

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

*Audience du vendredi 25 juin*

Président: M. AURIOLE, juge de paix du canton Nord. — Ministère public: M. NIEDERST, commissaire de police.

LES AFFAIRES DU TRAVAIL. — 6 amendes de 5 fr. à M. Fatus, directeur du Peignage de la Tossée, rue de Roubaix, pour défaut de déclaration de deux accidents; défaut d'affichage de la consigne en cas d'incendie et défaut d'enveloppe protectrice à deux meules.

— M. Ch. Valentin, industriel, place Thiers, est condamné à deux amendes de 5 fr. pour avoir fait porter des poids trop lourds par deux ouvriers.

— Deux amendes de 5 fr. à M. Paul Tiberghien, de la firme Charles Tiberghien et fils, pour défaut de protecteur à l'engrenage d'une peigneuse et pour avoir laissé porter un fardeau trop lourd.

— Un briquetier de Marcq-en-Barœul, M. Florent Gras, qui a fait travailler vingt et un ouvriers le dimanche matin, jour du repos hebdomadaire, a été condamné avec circonstances atténuantes à 21 amendes de 1 fr. chacune.

TAPAGE. — 1 fr. aux suivants: Jean Ghilbert, Louis Deconinck, Albert Loridan, Pierre Gadenne, Constance Vandemortel.

VIOLENCES. — Ont été condamnés à une amende équivalente à une journée de travail: Gustave Tolin, 33 ans, journalier; Marie Dupuis, femme Wagnon; Art. Wagnon, homme de peine; Henri Defreigne, trieur; Marcel Straet, garçon boucher; Jules Tiberghien, peigneur; deux journées de travail à Auguste Scalbert, fileur et Céline Castelin, femme Delebel avec un supplément d'un franc à cette dernière, pour tapage; trois journées à Céline Germonprez, ménagère.

L'IVRESSE. — 1 fr. d'amende pour ivresse aux suivants: Henri Seynaeve, Alfred Saint-Venant, Pierre Cau, Henri Lorthiois, Henri Delescluse, Charles Delcour, Julien Ceninck, Gustave Herman, Louis Tiquet, Jules Tiaquette, Alphonse Varasse, Louis Varasse, Gustave Vanhoutte, Georges Vanhoutte, Henri Ghilbert, Henri Martris, J.-B. Dujardin, Georges Dupont, Jules Vercoutère, J.-B. Castel, Alfred Gabriot, Louis Blondeau, Victor Feys et Charles Blancke.

LES TRAMWAYS. — Pour embarras de la voie ferrée des tramways, 1 fr. à Charles Perier, 27 ans, domestique à Fives. Son patron, M. Vanderhaeghe, est déclaré civilement responsable.

POUR DOMMAGE à la propriété d'autrui, 1 fr. à Jean-Louis Beulque.

POUR PASSAGE dans un terrain ensemencé, 1 fr. à François Deprort, journalier à Halluin.

JEU D'ARGENT. — Henri Pauters, et Victor Holler, de Mouvaux, qui ont joué pour de l'argent sont condamnés à 1 fr. et aux dépens.

POUR AVOIR DÉPOSÉ des immondices sur la voie publique, 1 fr. à Hélène Lafière, femme Pinois.

POLICE DES CABARETS. — 5 fr. à Théophile Breyne, cabaretier à Mouvaux, pour fermeture tardive de son établissement.

— 2 fr. à Eugénie Wyseur, qui a occupé deux servantes non titulaires du certificat de bonnes vie et mœurs. Ces servantes, Juliette Obin, femme Guillou, et Madeleine Cornille, sont condamnées à 1 fr.

LES VÉLOCIPÈDES. — Pour infraction à l'arrêté préfectoral concernant les bicyclettes, plaques d'identité, avertisseur et éclairage en circulation sur les trottoirs, 1 fr. aux suivants: MM. Henri Delcourt, Paul Deraedt, Camille Pourgois, François Vuylstècker, Emile Ponthieu, Louis Plattel, Henri Leclercq; 2 fr. à Paul Fauwels, Georges Rœnsoen, Emile Dervaux, Cyrille Spanenw.

— Pour circulation à bicyclette dans le square de la Mairie, 1 fr. à MM. Henri Rousseau, Gabriel Garçon et Eugène Marescaux.

ECHENILLAGE. — Plusieurs cultivateurs sont condamnés à 1 fr. pour infraction à l'arrêté préfectoral concernant l'échenillage. Ce sont: Alphonse Delmotte, Marie Carette, Elise Devos, femme Vanoverbecke, de Bousbecque; Auguste Deblauw, de Linselles, et Elodie Desloder, femme Rasse, de Roncq.

POUR CONSTRUCTION sans autorisation, 3 fr. à MM. Dessdt, entrepreneur, et Louis Dassonville, filateur.

POUR AVOIR VENDU sur la voie publique, à Halluin, des cartes-postales sans autorisation, 1 fr. à Julien Dierkens, colporteur.

POLICE SANITAIRE. — 1 fr. à Louis Lewille, cultivateur, qui a vendu une bête sans se conformer au règlement sanitaire.

UN BROCANTEUR, M. Louis Selosse, de Bondues, qui n'a pu présenter son registre d'inscriptions d'achats est condamné à 1 franc.

Enfin, trois propriétaires de chien et sept cochers sont également condamnés à 1 fr. pour avoir laissé divaguer leur chien et pour abandon de voiture.

LE BLANC DE FRANCE équivalant à la Céruse dans toutes ses applications en peinture est avantageusement adopté partout après comparaison.
BINET et Cie, CORBIE (Somme)
Anciennement BOUTRY et Cie 1123

## TRIBUNE PUBLIQUE

*(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)*

### Les fêtes de Roubaix

Tourcoing, 23 juin 909.

Monsieur le Directeur,

Nous vous serions infiniment obligés de vouloir bien insérer dans votre journal la lettre suivante adressée à M. le maire de Tourcoing:

A M. Dron, député-maire, à Tourcoing.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter votre bienveillante intervention auprès de M. le Ministre de la Guerre, pour l'obtention d'une permission de 48 heures en faveur des jeunes gens de Tourcoing actuellement sous les drapeaux. Cette permission aurait pour but de permettre à nos militaires de venir saluer et acclamer M. le Ministre de la Guerre et profiter des fêtes de Gymnastique qui doivent avoir lieu à Roubaix le 5 juillet prochain.

Cette même faveur et pour la même circonstance, ayant été lors de nos fêtes de 1906, octroyée aux militaires roubaisiens, grâce à l'influence de M. le Maire de cette ville, nous sommes convaincus, M. le Maire, qu'elle ne peut vous être refusée, surtout en raison du grand crédit dont vous jouissez auprès de Messieurs les Ministres.

Dans l'espoir que vous daignerez donner suite à notre respectueuse demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre plus vive reconnaissance.

*Un groupe de pères de famille.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos respectueux sentiments.

*Un groupe de pères de famille.*

## PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

*L.L.* 21. — Impossible de donner ici des adresses commerciales. —— *Mlle M. D..., Tourcoing.* — Veuillez nous rappeler votre demande. —— *Un cabaretier.* — Adressez votre demande au maire de votre commune. —— *G.C.A.* 1312. — Procurez-vous la carte routière à la librairie du *Journal de Roubaix*. —— *L.D.*, 90. — Vous trouverez cette liste chez un changeur. —— *K.M.* — Mais oui. —— *N.R.H.* — Nous ne la connaissons pas. —— *A.D.* 122. — Informez-vous auprès de votre vendeur de billets. —— *X.M.* — Nous regrettons de ne pas pouvoir fournir ces renseignements, mais nous doutons que vous ayez la moindre chance d'aboutir. —— *E.D. et L.* — Oui, adressez-vous à l'orphelinat du Bureau de bienfaisance, rue Pellart. *G.V.W.* — Nous n'avons rien publié sous ce nom.

NIEUPORT BAINS-HOTEL du PHARE Dernier confortable — Lift — Prix mod. Pêches privées gratuites p. l. clients. Garage. 178

## Concerts et Spectacles

### UN DÉFI AU SQUARE PIERRE-CATEAU

**Mac Daulay contre tous**

M. Bredford, l'impresario de Mac Daulay, nous adresse la communication suivante:

« M. Benoit Bredford défie n'importe quel acrobate-équilibriste sur corde ou fil de fer tendu ou non tendu, de « travailler » sur le cable aérien de Mac Daulay, dimanche soir, 27 juin, à l'occasion du concert organisé au square Pierre Catteau par la Philharmonie du Fresnoy.

» D'autre part, Mac Daulay s'engage à accomplir ses exercices sur les appareils de ses concurrents, soit à 15, 20, 30 ou 40 mètres de hauteur avec ou sans filet.

» Le prix du défi est à débattre et les paris sont ouverts.

» Signé: Benoit BREDFORT,
» Impresario, 20, rue de Russie, Bruxelles. »

Nous croyons savoir qu'un des artistes du Cirque d'Hiver, à Paris, est disposé à accepter le défi. C'est un numéro imprévu au programme mais qui ne peut manquer d'attirer une foule considérable dimanche soir, à 9 heures, au square Pierre Catteau.

Rappelons que le prix est des plus minimes: un franc par personne. Les enfants au-dessous de 10 ans et accompagnés de leurs parents ne paieront pas.

Location ouverte chez M. Jubé, 16, rue de la Gare, et dans les principaux débits de tabacs.

TOURCOING

—— *Brasserie des Familles* (rue de Tournai, 18). — Samedi 26 juin, à 8 heures, séance de cinéma. Grande surprise. Dimanche 27, à 5 heures, concert et cinéma par Anrels, Desomer, etc.

—— La *Fanfare du Point Central* exécutera le dimanche 27 juin, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants: 1. « Le Grenadier du Caucase », P. R. G. Meister; 2. « Nymphes de Jouvenence », fantaisie, Marsal; 3. Fantaisie sur « L'Aa » pour piston soliste: M. Julien Verdonck), Valin; 4. « Tante Rose », gavotte, Roullet; 5. Marche russe, Louis Ganne; 6. Grande fantaisie sur « François les Bas-Bleus », opéra-comique de Bernicat.

Allez tous au PALAIS d'ETÉ, à Lille. 63

## Communications

**ROUBAIX. — Amicale des Arts.** — Excursion à Compiègne-Pierrefonds: Les membres de l'Amicale participant à l'excursion sont priés de retirer leur ticket, bons d'hôtel, programme, insigne, etc., à l'école, 150, rue des Arts, aujourd'hui samedi, à partir de six heures du soir. Un wagon entier étant à la seule disposition de l'Amicale, les adhérents peuvent se constituer en groupes pour l'occupation des compartiments. — Le stand sera fermé dimanche toute la journée. — Lundi soir, à huit heures, à l'école, réunion de tous les jeunes gens au-dessous de 18 ans, désirant participer à la fête de charité qui aura lieu à l'Hippodrome, les 11 et 12 juillet prochain. A la même heure, réunion des dames: choix de la toilette pour la même fête. Présence indispensable.

—— **Amicale de la rue du Bois.** — C'est ce soir, à partir de cinq heures et demie, que les excursionnistes peuvent retirer leur ticket, bons d'hôtel, insigne, etc., à l'école de la rue du Bois. Les retardataires peuvent encore se faire inscrire jusque ce soir. Le prix de l'excursion est de 10 fr. 75 (train de Roubaix à Compiègne, de Compiègne à Pierrefonds, deux repas, guides et pourboires compris). Le départ a lieu dimanche à 5 h. 05 précises. Rendez-vous à la gare à cinq heures moins le quart.

**Fédération des Syndicats indépendants de Roubaix.** — Réunion trimestrielle obligatoire dimanche 27, à dix heures du matin, « Café Pandore », rue Pauvrée, 28. Ordre du jour: Admission de nouveaux membres; paiement des cotisations; caisse de chômage et de mutualité; causerie sociale par un membre de la Fédération; tombola gratuite.

—— **Chambre Syndicale des ouvriers peintres et parties similaires de Roubaix et environs.** — Dimanche 27, à quatre heures, Bourse du Travail, boulevard de Belfort, réunion générale extraordinaire. Ordre du jour: Nomination des délégués peintres au Comité fédéral; questions diverses.

—— **Club Moderne.** — Chorale mixte: Ce soir, à huit heures trois quarts, répétition générale des chœurs qui seront exécutés au prochain festival.

—— **Cercle Moderne.** — Section dramatique: Ce soir, à huit heures et demie, réunion obligatoire (urgent). — Section chorale mixte: Ce soir, à huit heures trois quarts, répétition partielle pour les deuxièmes ténors. A neuf heures un quart, M. Mercier fera l'ensemble. — Section cycliste: Dimanche matin, à sept heures, départ pour Douai.

—— **Cercle orphéonique « Les XL de Roubaix ».** — Dimanche, répétition partielle à dix heures et demie; répétition générale à onze heures. Présence indispensable. Répétition avec l' « Harmonie du Créchet » en vue du concert du 11 juillet.

—— **Société des chauffeurs-conducteurs de machines.** — Assemblée générale dimanche, à sept heures du soir, chez M. Vandamme, 87, Grande-Rue, pour la nomination d'un président.

—— **Les Anciens de l'Armée de Mer.** — Réunion extraordinaire dimanche, à une heure, au Café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, pour la photographie du groupe. Ne pas oublier insigne et médailles.

—— **Chambre syndicale des surdisseurs de Roubaix et environs.** — Dimanche 27 juin, assemblée trimestrielle, Grande-Rue, 117, à dix heures. Ordre du jour: Compte-rendu financier; nomination d'un délégué au Congrès national de Lyon; réception des nouveaux adhérents.

**LEERS. — Anciens militaires « La Fraternelle ».** — Réunion mensuelle dimanche prochain, à six heures et demie, au siège social, estaminet Dumortier.

OSTENDE (Belgique)
La Reine des plages, Bains de mer, Kursaal magnifique, Hippodrome Wellington, 28 journées de courses. Fêtes sportives, Courses d'automobiles, régates, tir aux pigeons, polo, golf lawn-tennis. Cure thermale. Eaux artésiennes et médicinales, Ninkhall du parc Léopold.

Une collect. de cartes post. illustr. est envoyée gratis et franco sur demande adressée à l'Administr. communale. 137

## BELGIQUE

### A LA CHAMBRE

*Séance de vendredi*

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Cooreman, président.

**Budget de l'agriculture**

M. Gendebien rappelle divers vœux qu'il a émis, l'an dernier déjà et signale la nécessité qu'il y aurait à faire surveiller soigneusement nos marchés, surtout au point de vue des falsifications du beurre et du lait.

Il réclame à son tour la réorganisation de la police rurale et demande que le gouvernement soutienne davantage la lutte contre l'alcoolisme.

M. Lefebvre voudrait voir augmenter les subsides accordés aux syndicats d'élevage de la province d'Anvers qui est une des moins favorisées de la Belgique.

L'orateur signale les difficultés qu'éprouve l'exportation de nos pommes de terre en Hollande et prie le gouvernement de veiller à ce que ces mesures vexatoires prennent fin.

M. Pitsaer préconise la constitution dune commission spéciale chargée de recueillir les desiderata des cultivateurs et qui indiquerait au ministre de l'Agriculture les moyens de leur donner satisfaction.

**Prise en considération**

La Chambre prend en considération la proposition de loi ayant pour but de réprimer les fraudes commises au moyen de la margarine.

**Reprise du débat**

M. Maenhaut, répondant à M. Giroul, déclare que c'est une erreur de croire que les catholiques sont les adversaires des comices. Sans doute il y a des comices qui ne travaillent pas et c'est contre ceux-là que je m'élève. Pour ma part, j'en suis si peu adversaire que j'ai l'honneur d'être vice-président du comice de ma région. On dit que le gouvernement ne fait rien pour les comices; or, il nous a accordé 3.000 francs pour notre dernier concours. Vous vous plaignez que nous recevions plus de subsides que les comices, mais vous oubliez que les associations libres ont dix ou quinze fois plus de membres que les organismes officiels.

Le gouvernement s'est dépensé pour organiser l'enseignement agricole, pour donner de l'extension aux œuvres agricoles. Il est regrettable que, depuis deux ou trois ans, on ait cru devoir supprimer les tracts de vulgarisation agricole et il serait à souhaiter qu'on rétablit ce système qui est de nature à rendre de grands services aux cultivateurs. L'orateur réclame un contrôle sérieux du lait: on vend, sous ce titre une quantité de produits qui n'ont avec le lait que des rapports lointains. Il faudrait aussi créer le contrôle des semences qui est bien plus important que l'on ne pourrait le croire.

L'orateur voudrait voir établir une école pratique d'aviculture et d'apiculture et demande de larges subsides pour les concours de fermes. Si vous améliorez les étables vous aurez fait faire un grand pas à l'agriculture.

D'autre part, il importerait d'organiser efficacement la surveillance des denrées alimentaires.

M. Maenhaut fait l'éloge des associations libres.

M. Giroul. — C'est avec l'argent du gouvernement que vous travaillez. Quand nous fondons des œuvres, nous les soutenons de notre bourse, nous.

A droite: Mais vous n'en fondez jamais. (Rires à droite.)

M. Terwagne s'occupe de questions d'hygiène, tant de l'hygiène des cultivateurs que de celle des fermes.

L'orateur s'en prend en passant au mandement de S. Em. le cardinal Mercier, et se livre à de grossières plaisanteries qui soulèvent les vives protestations de la droite.

Il s'occupe longuement des diverses mesures que devrait prendre le gouvernement pour assurer une protection efficace, au point de vue de l'hygiène, aux malheureux.

M. Boval voudrait voir un délégué du gouvernement faire partie des jurys des concours de bétail: les jurés en seraient enchantés, car il arrive souvent que ceux-ci sont embarrassés pour rendre leurs jugements, en raison de questions de famille ou d'amitié.

L'orateur demande que l'ouvrier agricole puisse être admis dans les comices, alors même que passagèrement ils vont travailler dans les établissements industriels. Enfin, il demande l'extension de l'enseignement agricole.

Une question qui mérite toute l'attention du département de l'agriculture est celle des chemins de fer vicinaux. C'est une charge fort considérable pour les communes. Il faudrait les aider et, étant données les bonnes dispositions du gouvernement, je suis convaincu qu'il ne manquera pas d'examiner la question avec bienveillance. (L'orateur, qui prend pour la première fois la parole à la Chambre, est vivement applaudi à droite, ses amis le félicitent.)

M. Carton de Wiart approuve l'allocation de subsides aux œuvres agricoles catholiques et proteste contre les critiques dont celles-ci ont été l'objet de la part de M. Buyl. Continuez vos critiques, M. Buyl, s'écrie l'orateur, elles tournent contre vous.

M. Neven. — Elles éclairent le pays sur vos gaspillages.

M. Buyl. — Je citerai les députés qui émargent au budget.

M. Carton de Wiart fait l'éloge des Ligues antialcooliques.

M. Vandervelde. — Parlez-nous de vos autres associations.

M. Carton de Wiart. — Elles font preuve d'un dévouement admirable pour l'agriculture.

M. Fléchet. — Elles ne font que de la propagande cléricale.

M. Carton de Wiart. — On ne compte plus les succès remportés par les syndicats d'élevage dont vous vous êtes moqués. M. Jourez dit qu'il faut faire profession de foi catholique pour être admis dans ces syndicats. Dans quels statuts a-t-il vu cela?

M. Jourez. — Mais le fait est patent.

M. Carton Wiart. — Les syndicats houblonniers rendent de grands services et font valoir nos produits à l'étranger. Il en est de même de tous nos syndicats.

M. Thiennont s'occupe de diverses questions relatives à l'enseignement agricole.

M. Buysse entretient la Chambre de la rigueur des conditions imposées aux fermiers par les propriétaires dans certaines régions du pays.

La séance est levée.

### AU SÉNAT

*Séance du 25 juin*

Présidence de M. Simonis, président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

**Budget de la gendarmerie**

Après quelques observations auxquelles M. Hellebaut répond, les articles sont adoptés.

Le projet relatif aux pensions des gendarmes est adopté sans discussion.

**Budget de la guerre**

On entame l'examen du budget de la guerre.

M. Dupont. — M. le ministre de la guerre a fait des déclarations qui ont eu un grand retentissement et qui ont eu à gauche un accueil favorable.

Depuis lors, ces déclarations ont été, dans la presse et au Parlement, l'objet d'attaques passionnées. Dans ces conditions, je désire savoir si M. Hellebaut maintient ses déclarations de l'année dernière.

M. Hellebaut. — Je m'en réfère aux déclarations que j'ai faites à la Chambre et dans cette enceinte.

M. Dupont. — La réponse du ministre est correcte, je le reconnais. Je retiens de cet incident que les idées du ministre ne sont pas modifiées. Dans ces conditions, j'engage la gauche à voter le budget de la guerre pour marquer sa sympathie à M. le général Hellebaut.

La discussion est interrompue pour procéder à l'examen des articles du

**Budget des affaires étrangères**

M. Davignon déclare qu'il a envoyé à Paris un de ses meilleurs fonctionnaires pour étudier sur place la question des modifications douanières.

M. Goblet d'Alviella reproche à M. Keesen d'avoir invoqué l'opinion de Frère-Orban et de Forgeur à l'appui de sa protestation contre la suppression du pouvoir temporel des papes. Frère-Orban, dit-il, n'a pas besoin d'être défendu contre pareille allégation. Quant à la citation de Forgeur, qu'il a faite, M. Keesen n'en a pas donné la véritable portée. M. Keesen a, de plus, attaqué le royaume d'Italie. La foi sans les œuvres est une foi morte. Qu'il propose donc de réduire d'un franc le traitement du ministre auprès du roi d'Italie. Il n'osera pas le faire, certain qu'il est de n'être pas suivi à droite.

Mais je vous préviens, moi, que je réclame, contrairement à l'habitude, l'appel nominal sur le crédit destiné à notre argent accrédité près du Saint-Siège.

Ce crédit est adopté par 49 voix contre 26.

L'ensemble du budget est adopté par 68 voix contre 8 et 1 abstention (M. Hanrez).

Mgr Keesen. — Depuis quinze ans, on discute ici la question du service personnel à propos du budget de la guerre.

L'orateur fait l'éloge du recrutement des volontaires. Les militaristes ne veulent pas des volontaires. Je m'étonne de leur insistance à nous endosser le service personnel. Ils disent qu'ils vont renverser le gouvernement. Pourquoi n'attendent-ils pas cet événement pour nous doter du service personnel? Ils veulent nous en endosser toute la responsabilité vis-à-vis du pays. Ils veulent nous faire tirer une épine de leur pied, afin d'être à l'aise lorsqu'ils arriveront au pouvoir, dans vingt-cinq ans.

Dans l'intérêt de l'armée, il importe de donner des garanties au sujet de la mauvaise atmosphère de la morale. Il faut renforcer l'influence de l'aumônerie militaire. Il faut que l'aumônier ait accès à toute heure du jour dans la caserne. Le jour où il en sera ainsi, beaucoup de préventions disparaîtront contre la caserne.

En Allemagne, le jeune milicien doit déclarer à quelle communion religieuse il appartient. Ils sont conduits à leur temple. Pour ne pas être obligés d'aller au temple, ils doivent produire une demande de dispense émanant de leurs parents.

Pourquoi interdit-on aux officiers de s'affilier aux Cercles catholiques, alors qu'ils peuvent s'affilier aux loges? Sous un gouvernement libéral, une telle situation ne durerait pas 24 heures. Le pays catholique est unanime pour s'élever contre cette situation.

M. Elbers revient sur l'incident qui s'est produit à l'école militaire: renvoi d'un jeune homme qui aurait refusé de se battre en duel avec un camarade.

Il s'agissait d'une part d'un fils de travailleur et d'autre part d'un fils de famille. On a eu de la considération pour ce dernier; on n'en a eu aucune pour le fils du travailleur.

Dans les explications qui ont été fournies au sujet de l'affaire, je relève des mensonges. On a dit que depuis longtemps, il n'y a plus eu de duels à l'école militaire. En janvier, un élève a été blessé en duel d'un coup de sabre et il en est mort. Il y a, à l'école, un élève qu'on surnomme « charogne ». C'est un triste caractère, un bouffon. Ce monsieur n'est pas renvoyé, lui. On le protège. On le déclare digne d'un intérêt particulier. Pourquoi? On a été même jusqu'à donner de la prison à des élèves qui lui ont fait des farces. Je proteste contre ces deux poids et ces deux mesures.

Après quelques observations de M. Goblet, M. Coppieters demande au ministre l'application du système du minimum de salaire dans les travaux militaires.

La séance est levée à 5 heures. — Mardi, séance publique à deux heures.

## Le crime de Sappelaere

**Un garde-chasse assassiné**

L'instruction ouverte par le parquet n'a pas jeté la moindre lumière sur les circonstances du drame. L'endroit où l'on a trouvé la victime Scheire ne présentait aucune trace de lutte, ce qui fait supposer que le cadavre a été amené d'une certaine distance; dans ce cas, le cadavre aurait été porté, et les assassins auraient été deux.

L'on n'a pas découvert l'endroit où le garde aurait été assailli, une lutte doit cependant avoir eu lieu entre la victime et ses agresseurs car les effets de Scheire étaient déchirés. Il semble aussi que les assassins aient lavé le visage de leur victime, car il n'y avait plus de traces de sang. Le crâne était complètement fracassé; les coups doivent avoir été portés avec le manche d'une bêche ou d'un trident ou avec le canon d'un fusil, peut-être avec le fusil de la victime même; on n'a pas retrouvé cette arme ni la casquette de la victime. On a relevé des coups, qu'on suppose des coups de trident, dans le corps du garde.

On se perd en conjectures sur les mobiles du crime. Scheire était aimé et non détesté comme certains gardes-chasses.

Cependant, il y a deux ans, un coup de feu a été tiré sur Scheire, qui a eu un œil crevé; les coupables n'avaient pas été découverts.

SAISON D'OSTENDE. — A louer, rue Christine, 47, Centre, tout près de la mer, *Appartement meublé*, salle à manger-salon, 4 lits de maîtres, cuisine, eau et gaz. (Seul locataire.) Prix très modérés. 67915d

Carreaux céramiques pour pavements, etc. — Gustave Lesenne, Tournai (Belgique). Téléph. 460. 103-2

DEMANDEZ partout le Vieux-Système de la maison « 't Wit Stoopke », Jacques Neefs, Anvers

COURTRAI

## Deux cadavres retirés ligotés du canal de Courtrai

**C'EST UN DOUBLE SUICIDE**

Vendredi matin, vers 5 heures, un ouvrier qui longeait la rive gauche du canal de Courtrai à Bossuyt, aperçut un veston d'homme accroché à un arbre de la berge, vis-à-vis des dépôts de pétrole de la chaussée de Staceghem. Intrigué, il porta ses regards sur les eaux du canal et aperçut flottant près de là, un chapeau d'homme et un chapeau de femme, puis près de la rive, il remarqua flottant entre deux eaux le cadavre d'un homme.

L'éclusier M. Adolphe Verhaghe, cabaretier, chaussée de Staceghem, mis au courant de cette découverte se rendit armé d'une gaffe à l'endroit précité et retira du canal le cadavre de l'homme auquel était attaché à hauteur des reins, par une ficelle de store un second cadavre, celui d'une femme. L'homme avait les bras enlacés à la taille de cette dernière et la femme avait la main accrochée au plastron de son compagnon.

La police locale fut prévenue aussitôt. M. Dewinter, commissaire adjoint fut chargé de l'enquête. On transporta les deux corps à la morgue des « Tours du Broel » où M. le docteur J. Ghyoot fils, vint faire les constatations légales. Aucune trace de violence n'a été relevée.

L'identité des suicidés fut établie sur le champ, grâce aux six lettres, qui se trouvaient dans le veston déposé près du canal.

Il s'agissait du nommé Maurice Gryson, 22 ans, ouvrier embaileur, fils de Constant, domicilié à Courtrai, rue des Récollets, 42, où il exerce la profession de cabaretier et marchand de lait. Quant à la jeune fille, elle se nomme Albertine Debock, 21 ans, fille de Damien, domiciliée à Gand, rue du Maïs, 149.

Depuis le 11 septembre 1907, Maurice Gryson, avait quitté le domicile paternel pour se rendre à Gand, où il fit connaissance avec des camarades de la maison du Peuple, qui l'engagèrent à faire partie du groupe socialiste.

Depuis le mardi matin 22 juin courant, il était revenu au domicile de ses parents en compagnie de son amie Albertine Debock et jeudi soir à 6 heures 1/2, il avait pris congé de ces derniers, disant qu'il se rendait en quête de travail à Bruxelles, où il allait être embauché comme emballeur et la fille comme servante.

A 9 heures 1/2 du soir, on les avait vus écrire des lettres au bureau du télégraphe. C'est de là qu'ils ont dû se rendre au canal pour exécuter leur projet de suicide.

Cette détermination ne laisse subsister aucun doute, car les lettres, dont quatre sont affranchies et adressées respectivement à M. Ferdinand Hanees, rue du Drap, 28, à Gand; au directeur du local socialiste de Gand; à M. Frans Mattelaer, au local socialiste de Courtrai; à un frère de Gryson, à Gand et les deux autres au père de Gryson, rue des Récollets, et à sa sœur, Elodie Gryson, rue du Berger, à Courtrai, exposent les motifs pour lesquels les deux jeunes gens avaient résolu de mettre fin à leurs jours.

Dans la lettre au père, écrite comme d'ailleurs toutes les autres par Maurice Gryson, il est dit notamment que désespérant de guérir d'une ophtalmie qui devait le rendre aveugle, il avait pris la résolution de se suicider de commun accord avec son amie. Celle-ci avait même ajouté quelques lignes de sa main confirmant les déclarations du jeune homme.

Maurice Gryson exprime le désir d'être enterré civilement, dimanche prochain, à 3 heures de l'après-midi, et convie les camarades de la Maison du Peuple de Courtrai à assister à son enterrement.

Ce détail attriste d'autant plus profondément encore le père de Gryson, que celui-ci, ainsi que les autres membres de sa famille, sont catholiques pratiquants.

Dans les vêtements de Gryson se trouvait un grand couteau-poignard.

Le parquet de Courtrai a été prévenu.

Quant aux missives affranchies, elles ont été remises à la poste pour être expédiées à leurs destinations.

MOUSCRON

**AVIS.** — Les Boulangers de Mouscron, réunis en assemblée générale, en leur local, café du *Laboureur*, mardi 22 juin, ont décidé à l'unanimité, d'augmenter le prix du pain de 0,05 cent. l'unité à partir de lundi prochain, 28 courant.

67947d *Les boulangers de Mouscron.*

OSTENDE Appartements français. Confortablement meublés. 46, avenue de la Reine. 105

VÉRITABLES GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
PURGATIFS — DÉPURATIFS — ANTISEPTIQUES
985-a

Draperies en tous genres nouveautés anglaises Lecointre, rue de la Concorde, 1 (près square Pierre-Catteau) Rx. 64838

## Tirages financiers

*du vendredi 25 juin 1909*

Paris, 25 juin. — Ce matin a eu lieu le tirage des obligations de la Ville de Paris (Métropolitain).

Le numéro 290.220 gagne 100.000 francs.
Le numéro 308.297 gagne 10.000 francs.
Le numéro 177.506 gagne 10.000 francs.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 307.387 | 115.673 | 128.988 | 231.118 | 24.894 | 233.747 | 202.547 | |
| 298.506 | 298.572 | 140.104 | 189.630 | 216.662 | 44.115 | 330.734 | |
| 320.257 | 163.165 | 161.000 | 80.778 | 247.766 | 203.510 | 107.916 | |
| 270.214 | 300.629 | 208.728 | 13.315 | 139.134 | 240.493 | 100.702 | |
| 25.488 | 247.700 | | | | | | |

1.253 numéros sont remboursés au pair.

HUILONS NOS NERFS

*Guérison d'un neurasthénique*

La hâte constante, le surmenage continuel, crispent les nerfs. Ils deviennent comparables aux rouages d'une machine mal huilée, rouages qui grincent dans les parties qui frottent même doucement. La machine se détraque alors facilement et devient inutilisable avant même d'avoir beaucoup servi. Ainsi font les nerfs lorsqu'ils sont usés, lorsqu'ils sont affamés. Ils usent la machine et cette machine, c'est l'homme. Les neurasthéniques qui ont essayé pour guérir leurs nerfs malades des toniques ordinaires ont constaté l'inutilité de leurs efforts. Les Pilules Pink ne sont pas un tonique ordinaire, mais le plus puissant des toniques et elles guérissent les pauvres neurasthéniques.

(*Cl. J. Deprat, Bagnères-de-Bigorre*).

Voici un exemple d'un cas de neurasthénie grave, guéri par les Pilules Pink.

M. François Organ, 20, rue des Pyrénées, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) écrit: « Pendant deux ans, ma santé a laissé beaucoup à désirer. J'étais faible, je mangeais bien, mais la nourriture ne me profitait pas. J'avais par moments des éblouissements et il me semblait que j'allais tomber ou me trouver mal. J'avais comme des secousses dans l'estomac, comme si quelque chose s'y cassait ou aurait changé de place. Mes idées se brouillaient, ma mémoire s'était affaiblie, la tristesse et les id